

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

**FONDS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA
SOMME, DIRECTION DE LA COHÉSION
SOCIALE ET DU LOGEMENT, POLE
INSERTION**

Contrats aidés

2009-2010

Répertoire numérique détaillé

244 W

établi par
Inès GUÉRIN, Attaché administratif

sous le contrôle scientifique de

Élise BOURGEOIS, Conservateur en chef du patrimoine, directrice adjointe

Amiens, 2022

SOMMAIRE

Introduction page 3

Présentation du versement

Communicabilité

Sources complémentaires page 5

Archives

Répertoire numérique détaillé page 6

INTRODUCTION

Présentation du versement

Le versement 244 W a été réalisé en janvier 2022 par le Pôle Insertion de la Direction de la Cohésion Sociale et du Logement à la suite du déménagement de la Direction Générale de la Solidarité et de l'Insertion du Conseil départemental de la Somme depuis le site dit CAD (Centre Administratif Départemental) situé boulevard du Port à Amiens vers le site réhabilité dit Simone Veil, sis au 49 Boulevard de Châteaudun également à Amiens.

Composé d'un unique article, ce fonds de 0,1 mètre linéaire est constitué d'un échantillonnage de contrats aidés pour la période 2009-2010.

Historique du service

Le Pôle Insertion participe à la définition des axes stratégiques de la collectivité liées à son domaine d'intervention, conformément aux orientations politiques.

Il pilote, programme et coordonne la mise en œuvre de la politique départementale à travers notamment ses schémas : programme départemental d'insertion et pacte territorial d'insertion. Il en est de même pour les dispositifs législatifs et réglementaires, dans le domaine de l'insertion sociale et socioprofessionnelle en particulier des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), en liaison avec les territoires d'action sociale.

Insertion sociale

Le Département assure une mission d'insertion sociale des populations fragiles visant à maintenir ou restaurer leur autonomie. En ce qui concerne plus particulièrement les parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA, il garantit l'accès au droit au RSA et coordonne et soutient différentes actions d'accompagnement mises en place sur les Territoires d'action sociale, dans l'objectif de dynamiser les parcours.

Insertion socioprofessionnelle

Au titre de l'insertion socioprofessionnelle, le Conseil départemental intervient pour consolider les parcours vers l'emploi et assure le soutien renforcé des allocataires du RSA qui ne peuvent pas immédiatement retrouver un emploi, en favorisant leur intégration dans différentes structures de l'Insertion par l'Activité Économique, en lien avec Pôle Emploi, les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi, les Missions locales, mais aussi en favorisant l'accès à la formation, en coopération avec le Conseil Régional. Enfin, le Conseil départemental utilise la commande publique comme levier d'insertion en mobilisant la clause d'Insertion par l'activité économique dans ses propres marchés publics.

Historique du service :

2006-2009 : Direction du Pôle Famille et Insertion, Mission Insertion Sociale et Lutte contre la Précarité : Sonia HAMADI, Responsable

2010-2014 : Direction insertion logement

- Responsable du Service Insertion Sociale : Sylvie HAZARD

- Responsable du Service Insertion Professionnelle : Charlotte BOSSAERT

2015-2018 : Direction de la Cohésion Sociale et du Logement, Pôle Insertion, Cécile DUCHÊNE, Responsable du Pôle Insertion

Depuis 2019 : Direction de la Cohésion Sociale et du Logement, Pôle Insertion, Alban LACHIVER, Responsable du Pôle Insertion

Intérêt historique

Le contrat d'avenir s'adresse aux allocataires de minima sociaux : bénéficiaires du RMI, de l'allocation spécifique (ASS), de l'allocation de parent isolé (API) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée et à temps partiel : 26 heures de travail hebdomadaire. Conclu pour une durée de deux ans, il peut être renouvelé dans la limite de 12 mois, soit au total 36 mois pour les bénéficiaires de plus de 50 ans.

Le contrat d'avenir succède au contrat emploi solidarité (CES) depuis le 1^{er} mai 2002.

A compter du 1^{er} janvier 2010, le contrat d'avenir n'existe plus en tant que tel et est remplacé par le CUI-CAE.

Le Contrat Unique d'Insertion (CUI) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Le CUI prend la forme du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand et du contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand. Le Conseil départemental recrute des bénéficiaires du RSA sous ce type de contrat.

Les dossiers constituant ce versement sont le reflet de ce type d'accompagnement exercé par le Conseil départemental pour la période 2009 et 2010.

Communicabilité

Il convient de rappeler qu'aux termes du Code du patrimoine, les informations relatives à la protection de la vie privée sont soumises à un délai de communicabilité qui est actuellement de cinquante ans à compter de la date du document ou du document le plus récent inclus dans le dossier.

La communicabilité des liasses de ce versement est portée à 50 ans.

SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Archives

Archives départementales de la Somme

Direction de la cohésion sociale et du logement (ancienne direction de l'Insertion)

- 1444 W Structuration et personnel de la Direction de l'Insertion ; chronos du directeur ; dossiers préparatoires des budgets ; dossiers présentés aux commissions permanentes du Conseil Général ; actions de communication ; relations avec les partenaires professionnels ; couverture des sinistres des inondations ; service social départemental ; actions en faveur de l'action sociale, du logement et de l'insertion ; relation avec les associations d'insertion et d'aide au logement ; groupes de travail de la Direction de l'Insertion. 1977-2002
- 1446 W Associations diverses ; mise en œuvre de la carte santé, aide et projets pour l'insertion des bénéficiaires ; dispositif d'accès à l'emploi au logement social ; budget et action sociale de la Direction. 1982-2003
- [208 W](#) Pôle insertion, financement des structures chargées d'insertion sociale et d'insertion socio-professionnelle. 2010-2012

A réserver en ligne préalablement à la consultation en salle de lecture.

SERVICE DU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT ET DES AIDES EXCEPTIONNELLES

- 1440 W Procès-verbaux d'impayés de loyers ; dossiers de candidatures pour l'accès à la propriété, d'aides à l'installation ; contrats de prêts ; remboursement et récupération de cautions ; annulations des garanties du FSL ; revenu minimum, plan départemental, commissions locales, aides exceptionnelles et emplois locaux d'insertion ; dossiers sans suite ; correspondance du service ; documentation informatique des applications de gestion des aides. 1992-2002

Répertoire numérique détaillé

244W1

Contrat d'avenir CUI (Contrat Unique d'Insertion) – CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) : dossiers individuels (spécimen).

2009-2010